



Lillers, 02 juillet 2010

Direction Générale des Services  
Didier Bée

Référence : DB/DP/2010/...

Transmis pour :

- Information

Copie pour information à :

Pascal Barois  
Pierre Carnez

**Mesdames et Messieurs les Délégués titulaires et  
suppléants de la Communauté Artois-Lys  
Mairies des communes de la Communauté Artois-Lys  
L'ensemble des services administratifs de la  
Communauté Artois-Lys**

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 28 JUIN 2010**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-après, le compte-rendu de la réunion de Conseil du 28 juin 2010.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.

---

Le Conseil de la Communauté Artois-Lys s'est réuni le vingt-huit juin deux mille dix à dix-huit heures, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Barois, Président, en suite de convocation en date du dix-huit juin deux mille dix.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal Barois, Gilles Mouquet, Daniel Rougé, René Hocq, Pierre Selin, Hervé Deroubaix, Marcel Cocq, Marc Boulnois, Claudine Vincent, Claudine Leston, Jean-Marie Foulon, Gérard Laigle, Martial Berthe, Alfred Crépin, Paul-André Défossez, Bernard De Saint Laurent, Françoise Deconinck, Emmanuel Coulon, Emile Flan, Corinne Vasseur, Bertrand Delory, Gérard Flamme, Jérôme Coulon, Maurice Crétel, Lionel Leroy, Lucien Andries, Maryse Margez, Yves Boillet, Régine Merlin, Alain Lelong, Carole Dubois, Pierre Duploux, Guy Lefebvre, Bernard Caron, Jean-Paul Flajolet, Gérard Calonne, Christian Gallois, Jean-Marie Béron, Fernand Ledru, Pierre Legrand.

7 rue de la Haye - BP 57  
62193 LILLERS cedex  
Tél. 03 21 54 60 70  
Fax 03 21 64 80 48  
[www.cc-artois-lys.fr](http://www.cc-artois-lys.fr)  
e-mail : [contact@cc-artois-lys.fr](mailto:contact@cc-artois-lys.fr)

Toute correspondance administrative  
est à adresser à Monsieur le Président  
de la Communauté Artois-Lys

Etaient excusés et représentés : Monsieur Richard Bulot était représenté par Monsieur Alfred Crépin, Monsieur Alain Lematre était représenté par Monsieur René Hocq, Monsieur André Flajolet était représenté par Monsieur Jean-Marie Béron.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs Pierre Hanique, Alphonse Lagache, Francis Ternoy, Nicole Bellengier, José Sailliot, Gaston Nicolle, Line Garot, Carole Murray, Jean-Pierre Vermelle, Nicolas Picot, Marie-Claude Duhamel, Jean-Pierre Pawelczyk, Yves Loyer, Guy Bouvart, Benoît Delbecque, Thérèse Chuffart.

Secrétaire de séance : Monsieur Emile Flan.

---

#### **PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Il est adopté à l'unanimité, sans observation, tel qu'il a été adressé aux membres du Conseil de Communauté.

#### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté accepte :

- d'inscrire les délibérations suivantes à l'ordre du jour :
  - I - 11 : zone d'activités du Fauquethun - alimentation en eau potable - convention avec la ville de SAINT-VENANT
  - III - A - 1 : Création d'un point multimédia au sein de l'espace jeunesse intercommunal
  - VI - A - 6 : Assainissement collectif - station d'épuration de LILLERS - acquisition d'une parcelle pour la construction du poste
  - VI - B - 1 : Construction et exploitation d'une plateforme de compostage - procédure de contrat de partenariat

- versement de primes aux candidats admis à présenter une offre
- VI - B - 2 : Collecte sélective des déchets - convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets imprimés visés
- la substitution de l'avenant de la délibération II - 1 : Economie de proximité - partenariat avec le CBE de l'arrondissement de BETHUNE - Avenant à la convention 2010
- la modification de la délibération III - C - 2 : Pays de la Lys romane - ingénierie thématique Plan Local de Développement Economique - sollicitation du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais.

## **FINANCES**

### **1°) Compte administratif de l'exercice 2009**

Le document comptable et les annexes correspondantes ont été joints à la convocation des délégués. Monsieur le Vice-Président chargé des Finances présente à l'Assemblée le bilan détaillé du Budget Général et des budgets annexes Assainissement collectif et non collectif, Bâtiment Relais n° 1, Bâtiment Relais n° 3, Bâtiment commercial Amettes, Parc d'Activités du Fauquethun.

Ces bilans retracent toutes les dépenses et recettes réalisées en section de fonctionnement et d'investissement, les reports de l'exercice précédent, les restes à réaliser, les résultats par section et le résultat global de clôture.

Le bilan général est arrêté comme suit :

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	496 617.68 €			959 420.15 €	496 617.68 €	959 420.15 €
Opérations de l'exercice	2 067 468.02 €	1 962 251.52 €	7 612 855.08 €	7 462 034.01 €	9 680 323.10 €	9 424 285.53 €
Rattachements					- €	- €
TOTAUX	2 564 085.70 €	1 962 251.52 €	7 612 855.08 €	8 421 454.16 €	10 176 940.78 €	10 383 705.68 €
Résultats de clôture	601 834.18 €			808 599.08 €		206 764.90 €
Restes à réaliser	74 170.00 €	346 932.47 €			74 170.00 €	346 932.47 €
TOTAUX CUMULES	2 638 255.70 €	2 309 183.99 €	7 612 855.08 €	8 421 454.16 €	10 251 110.78 €	10 730 638.15 €
RESULTATS DEFINITIFS	329 071.71 €			808 599.08 €		479 527.37 €

### COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	53 980.39 €			734 890.49 €	53 980.39 €	734 890.49 €
Opérations de l'exercice	1 234 648.34 €	1 465 864.10 €	441 801.46 €	700 673.26 €	1 676 449.80 €	2 166 537.36 €
TOTAUX	1 288 628.73 €	1 465 864.10 €	441 801.46 €	1 435 563.75 €	1 730 430.19 €	2 901 427.85 €
Résultats de clôture		177 235.37 €		993 762.29 €		1 170 997.66 €
Restes à réaliser	476 095.47 €	273 867.18 €			476 095.47 €	273 867.18 €
TOTAUX CUMULES	1 764 724.20 €	1 739 731.28 €	441 801.46 €	1 435 563.75 €	2 206 525.66 €	3 175 295.03 €
RESULTATS DEFINITIFS	24 992.92 €			993 762.29 €		968 769.37 €

**COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		8 319.65 €	7 276.77 €		7 276.77 €	8 319.65 €
Opérations de l'exercice	165 497.98 €	165 497.98 €	29 279.49 €	15 415.96 €	194 777.47 €	180 913.94 €
<b>TOTAUX</b>	165 497.98 €	165 497.98 €	36 556.26 €	15 415.96 €	202 054.24 €	180 913.94 €
Résultats de clôture		8 319.65 €	21 140.30 €		12 820.65 €	
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	165 497.98 €	165 497.98 €	36 556.26 €	15 415.96 €	202 054.24 €	180 913.94 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		8 319.65 €	21 140.30 €		12 820.65 €	

**COMPTE ANNEXE POUR LE BATIMENT RELAIS N ° 1**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	23 229.73 €			45 907.62 €	23 229.73 €	45 907.62 €
Opérations de l'exercice	24 253.83 €	23 229.73 €	8 273.72 €	36 872.16 €	32 527.55 €	60 101.89 €
<b>TOTAUX</b>	47 483.56 €	23 229.73 €	8 273.72 €	82 779.78 €	55 757.28 €	106 009.51 €
Résultats de clôture	24 253.83 €			74 506.06 €		50 252.23 €
Restes à réaliser					- €	- €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	47 483.56 €	23 229.73 €	8 273.72 €	82 779.78 €	55 757.28 €	106 009.51 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	24 253.83 €			74 506.06 €		50 252.23 €

**COMPTE ANNEXE POUR LE BATIMENT RELAIS N° 3 - RENAULT TRUCKS**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	64 352.55 €				64 352.55 €	- €
Opérations de l'exercice	31 248.69 €	30 921.12 €	33 878.44 €	73 041.47 €	65 127.13 €	103 962.59 €
TOTAUX	95 601.24 €	30 921.12 €	33 878.44 €	73 041.47 €	129 479.68 €	103 962.59 €
Résultats de clôture	64 680.12 €			39 163.03 €	25 517.09 €	
Restes à réaliser	- €	- €			- €	- €
TOTAUX CUMULES	95 601.24 €	30 921.12 €	33 878.44 €	73 041.47 €	129 479.68 €	103 962.59 €
RESULTATS DEFINITIFS	64 680.12 €			39 163.03 €	25 517.09 €	

**COMPTE ANNEXE POUR LE BATIMENT COMMERCIAL AMETTES**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	4 807.19 €		12 515.18 €		17 322.37 €	- €
Opérations de l'exercice	8 363.90 €	- €	13 125.56 €	18 008.20 €	21 489.46 €	18 008.20 €
TOTAUX	13 171.09 €	- €	25 640.74 €	18 008.20 €	38 811.83 €	18 008.20 €
Résultats de clôture	13 171.09 €		7 632.54 €		20 803.63 €	
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	13 171.09 €	- €	25 640.74 €	18 008.20 €	38 811.83 €	18 008.20 €
RESULTATS DEFINITIFS	13 171.09 €		7 632.54 €		20 803.63 €	

**COMPTE ANNEXE POUR LE PARC D'ACTIVITES DU FAUQUETHUN**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	203 964.61 €				203 964.61€	- €
Opérations de l'exercice	1 561 923.36 €	1 560 895.13 €	1 593 958.63 €	1 593 958.63 €	3 155 881.99 €	3 154 853.76 €
TOTAUX	1 765 887.97 €	1 560 895.13 €	1 593 958.63 €	1 593 958.63 €	3 359 846.60 €	3 154 853.76 €
Résultats de clôture	204 992.84 €			- €	204 992.84 €	
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	1 765 887.97 €	1 560 895.13 €	1 593 958.63 €	1 593 958.63 €	3 359 846.60 €	3 154 853.76 €
RESULTATS DEFINITIFS	204 992.84 €			- €	204 992.84 €	

A l'issue de la présentation, Monsieur le Président quitte la séance pour que les comptes soient soumis au vote du Conseil.

Le bilan du Budget général est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'approuver les autres bilans du Compte administratif 2009.

### **2°) Compte de Gestion de l'exercice 2009**

Le Compte de Gestion de l'exercice 2009 dressé par Monsieur le Receveur de la Communauté Artois-Lys, Percepteur de LILLERS, dont les écritures comptables sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif, est également approuvé à l'unanimité.

### **3°) Budget Général - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 808 599,08 euros, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009**

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	116 655,02 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT:	
Excédent	
Déficit	601 834,18 €
RESULTAT DEFINITIF D'INVESTISSEMENT (compte tenu des restes à réaliser)	
Excédent	
Déficit	329 071,71 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2009	
· Exécution du virement à la section d'investissement	329 071,71 €
· Affectation complémentaire en réserves	
· Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	479 527,37 €
B) DEFICIT AU 31/12/ ____	
Déficit à reporter	

**4°) Budget Annexe Assainissement Collectif - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 993 762,29 euros, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	583 004,70 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT:	
Excédent	177 235,37 €
Déficit	
RESULTAT DEFINITIF D'INVESTISSEMENT (compte tenu des restes à réaliser)	
Excédent	
Déficit	24 992,92 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2009	
· Exécution du virement à la section d'investissement	24 992,92 €
· Affectation complémentaire en réserves	
· Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	968 769,37 €
B) DEFICIT AU 31/12/ ____	
Déficit à reporter	

**5°) Budget Annexe Assainissement Non Collectif - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 21 140,30 euros, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES Virement à la section d'investissement		0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	:	
	Excédent	8 319,65 €
	Déficit	
RESULTAT DEFINITIF D'INVESTISSEMENT (compte tenu des restes à réaliser)		
	Excédent	8 319,65 €
	Déficit	
A) EXCEDENT AU 31/12/2009 · Exécution du virement à la section d'investissement · Affectation complémentaire en réserves · Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		
B) DEFICIT AU 31/12/2009 Déficit à reporter		21 140,30 €

### **6°) Budget annexe Bâtiment Relais n°1 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 74 506,06 euros, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES Virement à la section d'investissement		24 300,00 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT:		
	Excédent	
	Déficit	24 253,83 €
RESULTAT DEFINITIF D'INVESTISSEMENT (compte tenu des restes à réaliser)		
	Excédent	
	Déficit	24 253,83 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2009 · Exécution du virement à la section d'investissement · Affectation complémentaire en réserves · Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		24 253,83 €
		50 252,23 €
B) DEFICIT AU 31/12/ ____ Déficit à reporter		

**7°) Budget annexe Bâtiment Relais n° 3 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 39 163,03 euros, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	65 431,43 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT:	
Excédent	
Déficit	64 680,12 €
RESULTAT DEFINITIF D'INVESTISSEMENT (compte tenu des restes à réaliser)	
Excédent	
Déficit	64 680,12 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2009	
· Exécution du virement à la section d'investissement	39 163,03 €
· Affectation complémentaire en réserves	
· Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0,00 €
B) DEFICIT AU 31/12/ ____	
Déficit à reporter	

**8°) Budget Annexe Bâtiment Commercial Amettes - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 7 632,54 euros, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement à la section d'investissement	13 207,19 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT:	
Excédent	
Déficit	13 171,09 €
RESULTAT DEFINITIF D'INVESTISSEMENT (compte tenu des restes à réaliser)	
Excédent	
Déficit	13 171,09 €
C) EXCEDENT AU 31/12/ ____	
· Exécution du virement à la section d'investissement	
· Affectation complémentaire en réserves	
· Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
D) DEFICIT AU 31/12/2009	
Déficit à reporter	7 632,54 €

### **9°) Budget Annexe Parc d'Activités du Fauquethun - Constat des résultats de l'exercice 2009**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de constater le résultat d'investissement déficitaire de 204 992,84 euros pour l'exercice 2009.

### **10°) Budget général - Modification du vote des taux de la ZAE et décision modificative n° 1**

Considérant que le taux fixé pour la ZAE au titre de l'année 2010 est 12,30%,

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de modifier le taux applicable à la ZAE et de le fixer à 12,20%
- de corriger le produit à recevoir au titre de la ZAE :
  - . compte 7311 : - 29,00€
  - . compte 758 : +29,00€.

### **11°) Zone d'Activités du Fauquethun - Alimentation en eau potable - Convention avec la Ville de Saint-Venant**

Considérant la nécessité d'alimenter en eau potable la zone d'activités du Fauquethun à Saint-Venant,

Considérant que la Ville de Saint-Venant a supporté le financement des travaux réalisés pour le compte de la Communauté Artois-Lys dans le cadre d'un avenant au contrat de délégation de service public passé avec VEOLIA,

Considérant qu'il convient de procéder au règlement de la Ville de Saint-Venant au titre des travaux effectués,

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de valider la convention de participation financière pour des travaux d'alimentation en eau potable sur la Zone d'Activités du Fauquethun à Saint-Venant générant une dépense d'un montant de 30 000 euros inscrite du budget primitif 2010,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Artois-Lys à intervenir à la signature de cette convention et de tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL**

##### **1°) Economie de proximité - Partenariat avec le CBE de Béthune - Avenant à la convention 2010**

Considérant l'arrêt de l'activité opérationnelle du Comité de Bassin d'Emploi de l'Arrondissement de Béthune et son incapacité à assurer la mise en œuvre complète de la convention,

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de valider l'avenant à la convention 2010 avec le Comité de bassin d'emploi de l'arrondissement de Béthune ;
- d'autoriser le Président à intervenir à la signature de cet avenant et de tous documents permettant sa mise en œuvre ;
- de régler au CBE la somme de 12 335.40€, solde dû pour la réalisation des actions prévues au titre de la convention.

**2°) Développement économique - Commission Locale d'Information et de Surveillance du site d'ISBERGUES - Désignation d'un représentant à cette instance**

Le Conseil de Communauté,

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE en date du 18 mai 2010 nous invitant à désigner un représentant de l'assemblée délibérante de la Communauté Artois-Lys à cette instance,

A procédé dans les conditions prévues par l'article L 2121 - 21 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un délégué appelé à siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du site d'ISBERGUES.

- Après appel à candidature, a été élu, à l'unanimité : Monsieur Marc Boulnois.

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

**A - Aménagement du territoire Artois-Lys**

**1°) TIC - Création d'un point multimedia intercommunal - Subvention du Conseil Régional**

Considérant le développement des activités du Service Jeunesse Intercommunal dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),

Considérant l'implication de la Communauté Artois-Lys dans la préparation du dispositif BOUTIC (ateliers thématiques TIC à destination des professionnels) dans le cadre du Pays de la Lys romane,

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de solliciter l'aide du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais à hauteur de 50% pour l'acquisition du matériel TIC nécessaire à la création du Point multimédia intercommunal au sein de l'espace jeunesse de la Communauté Artois-Lys dont l'investissement total est évalué à 12.734 € HT.

## **B - Dispositifs européens**

### **LEADER 2007 2013 - Pays de la Lys romane - Adhésion à l'association Leader France pour l'année 2010**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de valider l'adhésion à l'association Leader France, pour l'année 2010, pour un montant de 500 €.

## **C - Pays**

### **1°) Pays de la Lys romane - convention cadre 2007-2013 avec l'Etablissement Public Foncier - avenant n°2 - Ecole Notre-Dame / Lillers**

Considérant la nécessité de prendre un avenant à la convention pour la prise en compte d'un projet non identifié à la signature de la convention (site de l'école Notre-Dame à Lillers),

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de valider l'avenant n°2 tel qu'il a été joint à la convocation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à intervenir à sa signature.

### **2°) Pays de la Lys romane - Ingénierie thématique - Plan Local de Développement Économique - sollicitation du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais**

Considérant l'implication de la Communauté Artois-Lys dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce Plan Local de Développement Économique,

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de solliciter le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais pour le financement à hauteur de 50 % du poste de chargée de mission PLDE pour la période du 1<sup>er</sup> Septembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011, à raison d'un ETP ;

- de donner délégation au Bureau de la Communauté pour le suivi du dossier.

### **3°) Pays de la Lys romane - Plan Climat Territorial - Eco-prime « Energies renouvelables » - modification n° 1**

Considérant le volume de demandes d'installations photovoltaïques,  
Considérant le repositionnement du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais sur les aides au photovoltaïque (arrêt du chèque solaire photovoltaïque)

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de valider le nouveau dossier de candidature des Eco-primes « énergies renouvelables » à destination des particuliers excluant les installations photovoltaïques du dispositif tel qu'il a été joint à la convocation ;
- de donner délégation au Bureau de la Communauté Artois-Lys pour l'attribution de l'Eco-prime du Pays sur le périmètre de la Communauté Artois-Lys sur la base de ce nouveau dossier.

## **ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **A - Sport et santé**

#### **1°) Boucles cyclotouristes 2010**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'organiser les Boucles Cyclotouristes 2010 le Dimanche 26 Septembre 2010 ;
- de donner délégation au Bureau pour la mise en œuvre et le suivi de ce projet.

#### **2°) Tournoi de football du Pays de la Lys romane**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'organiser le tournoi de football 2010 du Pays ;
- de valoriser les dépenses dans le cadre de la convention financière annuelle entre la Communauté Artois-Lys et la Communauté de communes Artois-Flandres ;

- de donner délégation au Bureau pour la mise en œuvre et le suivi de ce projet.

### **3°) Challenge junior cycliste 2010**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'accorder à Région Sport Organisation une subvention de 4200€ pour l'organisation de cette manifestation.

### **4°) Octobre rose 2010 en Artois-Lys**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de donner délégation au Bureau pour le suivi de ce projet sur la base des éléments déposés et joints à la convocation ;
- d'autoriser le président à intervenir à la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

### **5°) EPODE - Convention de partenariat avec l'association Prévert**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter la convention entre le Pays de la Lys romane et l'association Prévention Vasculaire Artois telle qu'elle a été jointe à la convocation ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Artois-Lys à intervenir à la signature de la convention de partenariat.

## **C - Animation Jeunesse**

### **Service Animation Jeunesse - Centre Animation de Jeunes été 2010 - Convention avec l'association DPPM d'Aire-sur-la-Lys - Projet intitulé « Programme de sensibilisation et de découverte de la pêche et des milieux aquatiques »**

Considérant que le projet « Programme de sensibilisation et de découverte de la pêche et des milieux aquatiques » présenté par l'association DPPM d'Aire-sur-la-Lys répond aux objectifs éducatifs et pédagogiques du Centre Animation de Jeunes,

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter la convention telle qu'elle a été jointe à la convocation ;
- de procéder au versement de la subvention selon les montants et les conditions définis dans la convention jointe à la convocation ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à intervenir à sa signature ;
- les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2010.

#### **AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL**

##### **1°) Lutte contre les rats musqués - Octroi d'une subvention au G. D. O. N. de l'arrondissement de Béthune**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer, au titre de l'année 2010, une subvention forfaitaire de 4 000 euros au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (G. D. O. N.) de l'arrondissement de Béthune représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques VERSTRAETEN domicilié 134 rue du marais à Allouagne, sous réserve d'un plan d'actions identifié et d'une évaluation annuelle par la Communauté Artois-Lys et le SYMSAGEL ;
- d'autoriser le Président à signer la convention telle qu'elle a été jointe à la convocation ;
- les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la régularisation de cette affaire.

##### **2°) Plan de Restauration et d'entretien sur le Guarbecque**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de valider le programme d'action du PRE Guarbecque et de ses affluents ;

- de valider le portage par la Communauté Artois-Lys de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le périmètre d'étude compris dans le territoire d'Artois-Lys ;
- de valider le fait de la non participation financière des riverains aux travaux dans le cadre de la DIG ;
- de donner délégation au Bureau.

## **SERVICES**

### **A - Assainissement**

#### **1°) Assainissement Collectif - Rapport annuel du délégataire Année 2009**

Le Conseil de Communauté DECIDE :

- de prendre acte du rapport annuel du délégataire Année 2009 tel qu'il a été joint à la convocation.

#### **2°) Assainissement des eaux usées - Convention pour le transport et le traitement des effluents des communes d'Allouagne et Burbure entre la Communauté d'Agglomération de l'Artois et la Communauté Artois-Lys**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter la convention et ses annexes pour l'admission des effluents de la commune d'Allouagne sur la station d'épuration de Béthune telle qu'elle a été jointe à la convocation ;
- d'adopter la convention et ses annexes pour l'admission des effluents de la commune de Burbure sur la station d'épuration de Lapugnoy telle qu'elle a été jointe à la convocation ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions correspondantes et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

**3°) Assainissement Non Collectif - Convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter le projet de convention de partenariat tel qu'il a été joint à la convocation ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir à la signature de cette convention et de toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**4°) Construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de la ville de Lillers - Avenant n°2 - Lot 1**

Considérant la nécessité de modifier la canalisation d'aménée des effluents pour une gestion correcte et facilitée sur la nouvelle station d'épuration,

Considérant la possibilité de résorber une partie des eaux claires parasites sur le secteur amont de la future station d'épuration,

Considérant la nécessité technique de réaliser le poste de gestion des effluents sur le site en amont de la station d'épuration,

Considérant les arguments développés par le bureau d'études SOGETI par rapport à la proposition d'avenant,

Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juin 2010,

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'acter l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Président ou le vice-président délégué à intervenir à la signature de l'avenant n°2 du lot 1 tel qu'il a été transmis aux délégués.

**5°) Construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de la ville de Lillers - Contrat de maîtrise d'œuvre - Avenant n°1**

Considérant les travaux supplémentaires induits par la création du pont sur la Nave, la délocalisation du poste de relevage au droit de la rue de Cantraine à Lillers et la nécessité de compléter le dossier sur l'eau par la réalisation d'un porter à connaissance,

Considérant les arguments développés par le bureau d'études SOGETI quant à l'augmentation de travaux par rapport au contrat initial,  
Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juin 2010,

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- d'acter l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Président ou le vice-président délégué à intervenir à la signature de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre tel qu'il a été transmis aux délégués.

**6°) Assainissement Collectif - Station d'épuration de Lillers - Acquisition d'une parcelle pour la construction du poste**

Considérant l'intérêt d'acquérir un morceau complémentaire de parcelle assurant l'installation du poste de la future station d'épuration.

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité, de :

- procéder à l'acquisition à la commune de LILLERS de la parcelle AS 383 d'une surface de 218 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, et moyennant le paiement par la Communauté Artois Lys des frais de division et d'acte ;
- convenir de toutes dispositions permettant l'installation de baraques de chantier et le stockage de matériaux sur la parcelle AS 382 appartenant à la commune durant une année à compter de la signature de la vente avec engagement de remise en état à l'issue de cette période ;
- constituer sur la parcelle AS 382 une servitude de passage en souterrain de la canalisation nécessaire au fonctionnement de l'édifice projeté ;
- signer tout document relatif à cette acquisition.

## **B - Collecte et valorisation des déchets**

### **1°) Construction et exploitation d'une plateforme de compostage - Procédure de contrat de partenariat - Versement de primes aux candidats admis à présenter une offre**

Le Conseil de Communauté DECIDE :

- d'adopter le principe du versement d'une prime à chaque candidat admis et ayant présenté une offre dans le cadre de la procédure d'attribution du contrat de partenariat relatif à la conception, financement, construction, entretien, maintenance et exploitation d'une plateforme de compostage. Le montant de la prime totale allouée à l'ensemble des candidats ne devra pas excéder 30 000 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil de Communauté à engager la procédure de passation et à exécuter tous actes afférents à ladite procédure.

### **2°) Collecte sélective des déchets - convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets imprimés visés**

Considérant les dispositions proposées par l'eco-organisme ECOFOLIO pour la collecte et l'élimination des déchets d'imprimés visés,

Le Conseil de Communauté DECIDE, à l'unanimité :

- de valider la convention telle qu'elle a été jointe à la convocation ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil de Communauté à procéder à sa signature et au suivi des modalités prévues dans la convention.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **1°) Représentants au Conseil de Surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale Val-de-Lys Artois de SAINT-VENANT**

Considérant que la Communauté Artois-Lys Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre du ressort de

l'Etablissement Public de Santé Mentale de SAINT-VENANT est invitée par courrier de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé à désigner deux représentants pour siéger au sein du Conseil de Surveillance,

A procédé dans les conditions prévues par l'article L 2121 - 21 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Conseil de Surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale Val-de-Lys Artois de SAINT-VENANT,

Ont été élus à l'unanimité :

- Monsieur Pierre Selin
- Madame Michèle Ménard.

## **2°) Rapport du Président retraçant l'activité de la Communauté Artois-Lys en 2009**

Le Conseil de Communauté,

- PREND acte de la présentation du rapport retraçant l'activité de la Communauté Artois-Lys en 2009 à la séance du Conseil de Communauté de ce jour ;
- DIT que la publicité et la mise à disposition de ce rapport seront effectuées conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

Conformément à l'article R102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'appel, le Tribunal Administratif de LILLE peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations dans un délai de deux mois à compter de leurs publications.

---

## **INFORMATIONS AU CONSEIL**

Monsieur le Président a informé l'Assemblée communautaire :

- des délibérations des Bureaux des 26 avril et 17 mai 2010 ;
  - des décisions n° 03/2010 du 18 mars 2010, 04/2010 du 18 mars 2010, 05/2010 du 27 avril 2010, 06/2010 du 17 mai 2010, 07/2010 du 21 mai 2010, 08/2010 du 21 mai 2010 et 09/2010 du 07 juin 2010 ;
  - des achats publics réalisés dans le cadre de la procédure adaptée.
-